

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 mai 2023 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Léon Drouin, représentant de Lac Poulin

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert

Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5761-23

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin

APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté.

En y rajoutant l'item suivant:

11.1- Rénovation bureau.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5762-23

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 20 AVRIL 2023**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton

APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 avril 2023 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 18 mai 2023;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'avril 2023;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'avril 2023, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Tableau TRIOM.

RÉSOLUTION NO: 5763-23

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants:
C/P: 477 633,47 \$, salaires: 48 429,83 \$, pour un montant total de 526 063,30\$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATION VIRIDIS – PROJET TRIOM

Le président et le directeur général de la Régie informent les membres de ce conseil concernant le développement dans le projet TRIOM.

RÉSOLUTION NO : 5764-23

AJOUT OU MODIFICATION AU RÈGLEMENT #61-20

- CONSIDÉRANT que ce conseil a adopté un règlement d'emprunt #65-22 (résol. #5706-22) au montant de 1 500 000,00 \$;
- CONSIDÉRANT qu'aucune ventilation du montant n'était inclus dans celui-ci;
- CONSIDÉRANT qu'il peut être utile pour les administrateurs d'avoir une idée des dépenses détaillées;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE l'article 2 soit modifié par l'insertion après le mot « nette » de « tel qu'il appert de la description détaillée de la dépense jointe au présent règlement comme annexe A »;

QUE l'annexe A soit jointe au règlement #65-22.

ADOPTÉE

TOITURE DES REMORQUES

Après discussion, le conseil demande des prix pour l'achat de conteneurs maritimes et autorise la vente des remorques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5765-23

ACHAT CONTENEURS MARITIMES OU REMORQUES

CONSIDÉRANT que la Régie est, par son écocentre, un point de dépôt pour ARPE Québec;

CONSIDÉRANT que la Régie reçoit une très forte quantité d'appareils électroniques;

CONSIDÉRANT que les appareils reçus doivent obligatoirement être entreposés à l'intérieur;

CONSIDÉRANT que la Régie possède une remorque de 48 pieds pour l'entreposage mais que c'est insuffisant;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de Gervais Roy Inc;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin

APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil demande 3 soumissions pour l'achat de 4 conteneurs maritimes;

QUE cette dépense soit financée par le surplus de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5766-23

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES ACHAT REGROUPE - SOLUTION UMQ REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-PORTNEUF-MAURICIE- LAURENTIDES-OUTAOUAIS

- CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la RICBS et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- CONSIDÉRANT que Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;
- CONSIDÉRANT que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;
- CONSIDÉRANT que la RICBS souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires Inc. en conséquence;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Michel Marcoux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

QUE la RICBS mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la RICBS s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la RICBS durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la RICBS au consultant Mallette actuaires Inc., dont la RICBS joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la RICBS s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes, ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5767-23

RENOVATION BUREAU

CONSIDÉRANT qu'un réaménagement du bureau sera effectué pour l'arrivée de la nouvelle préposée à la balance;

CONSIDÉRANT qu'il y a quelques petits travaux de rénovation et le remplacement des stores à faire dans le bureau;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE des soumissions soit demandées auprès de 3 fournisseurs;

QUE ce conseil autorise la rénovation du bureau et le remplacement des stores;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5768-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 26.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX